

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

En date du (en toute lettres) : 14 avril 2016

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par Mr Paul Salero

Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Création de l'association
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Election des membres de la direction
4. Fixation du montant des cotisations
5. Projets d'activités
6. Divers

Délibérations

1. A l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :

Association « Metz Vins » dont le siège se situe au : 38-40 en Fournirue, 57000 Metz

2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

3. Election des membres de la direction :

Le président de séance sollicite les candidatures en vue de composer la direction. Il rappelle que conformément à l'article 11 des statuts, la direction est composée de 7 membres au minimum, élus par l'assemblée générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote est exprimé comme suit :

Prénoms, Noms, Nombre de voix obtenues, Poste

PAUL SALERO	10 VOIX	PRÉSIDENT
J. MICHEL LUDWIG	10 VOIX	TRÉSORIER
J. Louis GROVER	10 VOIX	SECRETARIE
MARIE GROB	10 VOIX	Conseiller
J.ÉLIE BARBIER	10 VOIX	Conseiller
NICOLAS DEY	10 VOIX	Conseiller
PHILIPPE COBERT	10 VOIX	Conseiller

Pour extrait conforme ou procès-verbal
Fait à Metz, le 14/04/2016

Le Président



Le Secrétaire



4. Fixation du montant des cotisations

Le montant des cotisations pour acquérir la qualité de membre de l'association Metz Vins est fixé à 15 euros par année. L'inscription est possible tout au long de l'année.

5. Projets d'activités

Comme décrit dans les statuts de l'association, plusieurs types d'évènements/activités seront proposés par l'association :

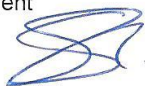
- Soirées dégustations thématiques (dirigée par des amateurs ou des professionnels du secteur).
- Soirées dégustations en cercles privés ouvertes à tous les membres, organisées par les membres actifs particuliers.
- Visites de caves et de salons de dégustations.
- Sorties thématiques : musées, visites de vignobles.
- Achats de vins collectifs.

Et toutes autres actions visant à renforcer l'objet de l'association.

6. Divers

Pour extrait conforme ou procès-verbal
Fait à Metz, le 14/04/2016

Le Président



Le Secrétaire

